

La dislocation de la Belgique, expliquée aux Luxembourgeois.

La Belgique va mal. Les Wallons et les Flamands ne s'entendent plus. On parle de séparation. C'est en gros ce qu'on peut entendre lorsqu'on est luxembourgeois, et c'est loin d'être assez pour comprendre toute la complexité du « problème belge »...

Résident au Luxembourg depuis dix ans, je comprends que les Luxembourgeois se demandent pourquoi les belges ne parviennent pas à s'entendre, alors que les Luxembourgeois se comprennent bien, dans toutes les langues, y compris l'anglais ou même parfois le portugais... C'est compréhensible, si on ignore l'histoire et les fondements du problème belge.

Un peu d'histoire.

A l'origine, les provinces sud des Pays-Bas sont peuplées d'une nomenclature (noblesse, bourgeoisie) francophone. Depuis Anvers jusqu'à Tournai, on parle français dans les bonnes familles. Par contre, le peuple parle divers patois, allant du campinois au wallon de Tournai, en passant par le luxembourgeois ou l'anversois. La classe supérieure se sent opprimée par l'administration néerlandaise, puisqu'en tant que francophones, ils n'ont pas accès à la justice dans leur langue, aux carrières administratives ou militaires, et sont soumis à des lois édictées en néerlandais. En 1830, les provinces du sud des Pays-Bas se rebellent pour le droit de vivre en français, de cesser de subir ce qu'ils considèrent comme des brimades de la part d'Amsterdam et déclarent leur indépendance. Le Luxembourg se joint à cette révolution, désireux d'une indépendance qui a toujours été chère au cœur des Luxembourgeois. La Belgique réclame le territoire du Grand-duché, mais le « traité des 24 articles » (1831) ne lui cède que l'actuelle province du Luxembourg belge.



Le baron de Stockmar (1787-1863), l'un des proches du roi Léopold I^{er}, croyait nécessaire d'encourager une politique d'assimilation linguistique dont le noble but était l'unité de la nation belge: « Répandre l'usage du français, c'est consolider la nation belge et renforcer la cohésion interne du pays. »

La constitution belge est écrite (en français, bien sûr), et les premières lois sont établies. La Belgique est un pays unitaire, officiellement francophone exclusivement. Les populations de base ne parlent que peu ou pas du tout le français, mais y sont contraintes. L'enseignement est en français uniquement. Les enfants sont punis s'ils utilisent des mots de patois (quels qu'ils soient), partout dans le pays. C'était pratique courante à cette époque: elle a été utilisée également dans de nombreuses régions françaises pour imposer l'usage du français sur les langues régionales, comme le breton,

le basque, le corse, l'alsacien. Les Pays-Bas ont, eux aussi, homogénéisé leur langue de la même manière: on y parlait zeelandais, hollandais, frisois, flamand, campinois, ... Les autorités néerlandaises ont donc imposé une « langue-toit », construite sur base de tout ces patois: l'ABN (pour « *Algemeen Beschaafd Nederlands* »), qui est le néerlandais actuel. La Flandre a adopté également officiellement cette langue, bien qu'il subsiste des différences entre le flamand parlé en Flandre et le néerlandais des Pays-Bas.

En « Wallonie » (mot récent, inventé en 1844 par [Joseph Grandgagnage](#)), le passage au français se passe progressivement sans trop de problèmes. Par contre, cette apprentissage « forcé » du français ne passe pas dans les couches populaires en Flandre, sans doute parce que les patois du nord sont de racines germaniques, alors que ceux du sud d'origines latines. Simultanément apparaît au nord un sentiment nationaliste flamand, tout d'abord le fait d'une

petite minorité, qui estime souffrir des mêmes brimades que celles qui ont été à l'origine de la révolution belge: ils sont traités en sous-citoyens du fait de leur langue maternelle, ce qui était une réalité dans une Belgique unilingue francophone. On peut risquer ici le parallèle entre cette communauté flamande et la communauté hispanophone du sud des États-Unis: les hispanophones du Texas ou de Californie constituent des majorités locales dans les couches les moins riches de la population. Ils ont été traités en sous-citoyens

« Considérant que le régime belge a inauguré pour la Flandre une période d'oppression linguistique et culturelle et de déclin économique qui a duré plus de cent ans »
Vlaamse Belang

par le passé (pas d'écoles, pas de films, pas de cinémas, pas de justice, pas de documents administratifs dans leur langue) et sont en train de gagner en droits et en reconnaissance (il existe maintenant des journaux en espagnol, des écoles en espagnol, des hommes politiques hispanophones, ... aux États-Unis).

l'Écrivain flamand H. Meert affirmait en 1912:

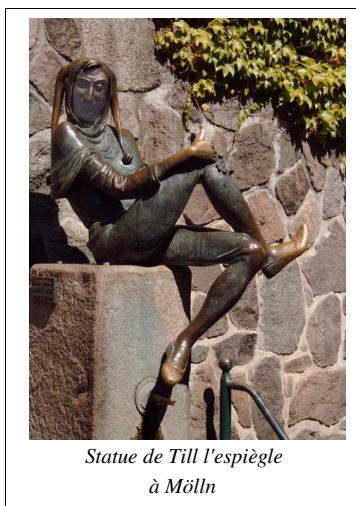
Après 1830, on a voulu extirper la nationalité flamande. Notre langue fut proscrite comme langue officielle; elle fut bannie de l'armée, bannie de la justice, bannie de l'administration, et un régime de francisation a outrance fut inauguré. Notre instruction, entièrement francisée, devait faire de nous des Belges, ce qui n'était autre chose que des caricatures des Wallons. On commettait un crime contre nature.

(Antwoord, 1912)

Dès 1920, les revendications flamandes aboutissent à de nouvelles lois belges: les flamands revendiquent des mesures du domaine culturel, comme de pouvoir publier des journaux en flamand, de pouvoir enseigner en flamand, de prévoir des pelotons militaires néerlandophones, où les ordres seraient donnés en flamand. Les wallons et la nomenclature francophone de Belgique ne peut que comprendre ces revendications, car elles sont similaires à celles qui ont été à l'origine de la révolution belge. Progressivement, les flamands revendiquent d'autres avancées, comme la traduction des lois, le vote de toutes les nouvelles lois en deux langues, la publication du journal officiel en deux langues, le droit de communiquer avec l'administration en flamand, etc. Là encore, les francophones acceptent, si c'est le prix à payer pour continuer à vivre ensemble en paix. Le sentiment national flamand commence à faire des émules.

Contrairement au cas du Québec ou de la Suisse, les langues qui cohabitent en Belgique ne sont pas égales du tout. Il y a d'un côté le français, cinquième langue au monde selon l'UNESCO, langue de la diplomatie, parlée sur les sept continents, et d'un autre côté, le flamand, qui ne figure même pas dans ces statistiques. Lorsqu'on parle de bilinguisme intégral, ça revient à dire à un Parisien que pour obtenir un travail dans l'administration française, il va devoir apprendre parfaitement le basque, et aux Basques qu'ils vont devoir apprendre le français (sachant que c'est déjà le cas). Les francophones de France n'accepteront jamais d'apprendre un patois régional, ce qui fait qu'un tel bilinguisme imposé par la loi aura pour effet immédiat une prise de contrôle de tous les postes administratifs français par les seuls bilingues français-basque, donc les Basques.

En plus d'être une langue très régionale, le flamand est ressenti par les francophones comme la langue du bas peuple, des serviteurs,



Statue de Till l'espiègle
à Mölln

des pauvres du nord (le nord de la Belgique étant bien plus pauvre que le sud à cette époque) alors que le français est une langue d'envergure internationale, la langue des classes supérieures belges, et même la langue noble pratiquée en Flandre. Même la littérature flamande est écrite en grande partie en français. On doit citer ici un ouvrage important de littérature flamande, « *Tijl Uilenspiegel* », écrit par [Charles De Coster](#), dont le titre complet est « *La légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays des Flandres* », et qui est un ouvrage rédigé en français. Jacques Brel, lui aussi flamand, chantait « *Le plat pays* », ce qui est bien la caractéristique de la Flandre, non de la Wallonie... Mais Brel chantait en français, ce qui lui a valu d'être renié par les flamingants, le qualifiant de chanteur francophone. Signalons aussi que certains responsables politiques flamands qualifient actuellement les habitants de Bruxelles de « Flamands francophones ». Tout ceci montre à quel point le français était une langue fortement implantée et pratiquée en Flandre, surtout à cette époque, et que les termes « Flamand » et « francophones » ne sont pas l'opposé l'un de l'autre, ces termes portant sur des plans différents: l'un caractérise un sentiment d'appartenance à un peuple, une nation, l'autre qualifie la pratique d'une langue.

Les francophones estiment qu'ils ont déjà fait l'effort, à travers les générations, de passer du wallon au français, et que le peuple flamand, lui, n'a pas joué le jeu. A cette époque, dans les grandes villes flamandes, comme Gand ou Anvers, la quasi totalité de la population est capable de parler un français impeccable. Les revendications linguistiques viennent plus de la classe inférieure et des campagnes du nord. Ils combattent la classe supérieure flamande qui parle français plutôt que directement les Wallons. Le français est ressenti par le peuple flamand comme la langue des bourgeois, de leurs anciens maîtres, et les revendications linguistiques cachent souvent des revendications sociales. De son côté, la population francophone ressent l'usage du flamand comme inutile et dégradante, cette langue étant perçue comme celle du personnel de maison, ou des ouvriers journaliers qu'on employait dans les grandes exploitations agricoles du sud.

Pour l'élite belge de cette époque, tant francophone que flamande, le néerlandais était considéré comme «un patois enfantin et grossier, bon tout au plus à servir de véhicule aux idées rudimentaires de l'anthropopithèque primitif»

(cf. Albert du Bois, cité dans Antwoord)

Il est donc beaucoup plus difficile de convaincre un francophone à apprendre le flamand que le contraire. En conséquence, les francophones de Belgique n'ont massivement pas accepté d'apprendre le flamand. Du fait que l'État accepte dorénavant de communiquer dans les deux langues, les postes administratifs sont réservés aux bilingues, ce qui favorise fortement les flamands par rapport aux francophones. Malgré des mécanismes d'équilibrage, l'effet en est naturellement un arrêt brutal de la main-mise francophone sur l'État belge, et une flamandisation progressive de celui-ci.

Mais là ne s'arrête pas les revendications. Vers 1960, les Flamands exigent le bilinguisme intégral au niveau national. Ils laissent le choix aux francophones: c'est soit une Belgique bilingue sur tout son territoire, soit l'établissement de deux zones unilingues distinctes. Le problème de Bruxelles apparaît: en tant que capitale nationale, Bruxelles doit-il être en zone exclusivement flamande ou en zone exclusivement francophone ?

Pour les francophones, le fait d'être obligés d'avoir tous leurs documents administratifs en deux langues, les panneaux sur les routes en deux langues, leurs journaux en deux langues, la télévision ou la radio en deux langues leur semble imbuvable. Ils acceptent l'idée de

deux zones unilingues, encore une fois pour continuer à vivre en paix avec la communauté du nord, dans une Belgique qu'ils souhaitent toujours unie.



On a donc procédé à la séparation du pays en deux zones linguistiques homogènes. Cette frontière interne, plus visible et matérialisée que les frontières d'État qui entourent la Belgique, est dessinée sans aucune consultation des populations. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, les sondages ou référendums portant sur les questions linguistiques ont été interdites par la loi en Belgique, la Flandre ayant peur des réalités: Bruxelles était déjà à plus de 80 % francophone, et sa population s'étendant autour de la ville, de plus en plus de communes voisines devenaient à majorité francophones. Il s'agissait d'un effet « tache d'huile », de « contagion » francophone, qui était insupportable aux yeux des flamands (ce qu'on peut comprendre), proche d'un *casus belli*.

La frontière linguistique a donc été imposée aux populations. A l'extrême Ouest, la commune à population majoritairement flamande de Comines a été rattachée à la partie francophone, alors qu'à l'extrême Est, la commune de Fourons, à majorité francophone, est rattachée à la Flandre. Bruxelles (du moins les 19 communes centrales) est décrétée zone bilingue, pour des raisons politiques évidentes. Bien qu'à plus de 80% francophone, les flamands doivent pouvoir s'y sentir à l'aise, puisque ça restait la capitale nationale, ce qui est bien compréhensible.

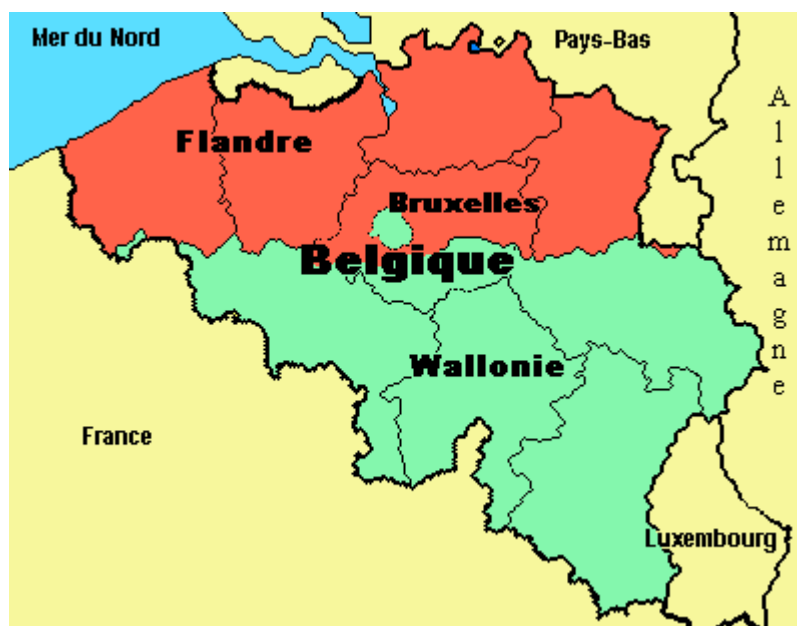
La **scission politique de la Belgique** était faite. Elle date de 1961, déjà. Les partis avant cette date étaient des partis belges, composés d'hommes politiques belges, qui n'avaient de chances d'être élus que s'ils étaient choisis par des électeurs des deux communautés. Ils

« *Considérant que la Flandre et la Wallonie sont des sociétés totalement différentes ayant des sensibilités, des visions et des préférences différentes, et que ces sociétés ont de moins en moins de choses en commun* »
Vlaamse Belang

devaient donc être bilingues, attentifs aux attentes de tous les belges et ouvert aux deux cultures. A partir de 1962, les partis sont scindés en deux, l'un francophone et l'autre néerlandophone. Ces partis ne peuvent se présenter que dans une moitié du pays, appelée *collège électoral francophone* ou *néerlandophone*. A partir de là, les deux entités politiques distinctes n'ont cessé de diverger, puisqu'elles vivent leur vie politique et législative indépendante, avec des figures politiques inconnues de l'autre côté de la frontière. Plus aucun

homme politique ne peut plus défendre des idées belges ou unitaristes, puisque ça ne rapporte rien en termes de votes (aux dernières élections, les partis unitaristes recueillaient environs 0,1 % des votes). Par contre, présenter l'autre communauté comme la source du problème rapporte des voix, même si c'est complètement faux, de même que les hommes politiques d'autres États européens ont facile de rejeter la faute sur le niveau européen, même si l'Europe n'applique que les traités proposés et signés par les États membres à l'unanimité...

Pour rester simple, la Belgique est alors divisée en trois zones linguistiques (car la région germanophone des « *cantons rédimés* » est reconnue également), trois régions (la région flamande, la région wallonne et la région de Bruxelles-capitale), et trois communautés (communauté flamande, française et



Le 18 mai dernier, deux députés fédéraux du Vlaams Belang (extrême-droite, désormais premier parti de Flandre dans les sondages) ont déposé à la chambre des représentants de Belgique une "**proposition de résolution relative au démembrement de l'État belge en vue d'accorder l'indépendance au peuple flamand et au peuple wallon souverains**"

La proposition en elle-même est la suivante :

PROPOSITION DE RÉOLUTION

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

A. considérant que la révolution belge a été une tragédie qui a mis prématurément fin à l'unité des Pays-Bas regagnée en 1815 sous la famille d'Orange-Nassau;

B. considérant que la Flandre n'a jamais voulu la séparation d'avec les Pays-Bas du nord et que la révolution belge fut principalement le fait de Wallons et d'étrangers francophones;

C. considérant que le régime belge a inauguré pour la Flandre une période d'oppression linguistique et culturelle et de déclin économique qui a duré plus de cent ans;

D. considérant qu'il n'existe pas de peuple ni de nation belges, mais qu'un peuple flamand, un peuple wallon et une partie du peuple allemand coexistent sur le territoire belge;

E. considérant que la Flandre et la Wallonie sont des sociétés totalement différentes ayant des sensibilités, des visions et des préférences différentes, et que ces sociétés ont de moins en moins de choses en commun;

F. considérant que le fait belge a abouti à ce que Bruxelles est aujourd'hui une ville essentiellement francophone et à ce que la Flandre et Bruxelles s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre;

G. considérant que la Belgique n'est pas un État démocratique, étant donné que la minorité wallonne y a autant de pouvoir que la majorité flamande;

H. considérant que le fédéralisme belge n'a conféré qu'une autonomie de façade aux Flamands et que ce fédéralisme est une arme dont se sert l'establishment belgo-francophone pour neutraliser la majorité flamande;

I. considérant que la Flandre doit chaque fois payer un prix pour acquérir plus d'autonomie, ce qui constitue une violation du principe d'autodétermination des peuples;

J. considérant que la Flandre n'a aucun intérêt au maintien de l'État belge et que ce maintien signifie une saignée financière annuelle pour les Flamands;

K. considérant qu'il n'existe pas d'intérêt belge général, de sorte que la Belgique ne peut pas davantage être une démocratie;

L. considérant que la Belgique est un État artificiel et que le moment est venu d'accorder aux peuples flamand et wallon leur indépendance;

DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL:

de prendre sans délai les mesures nécessaires afin de préparer le démembrement de l'État belge, pour que les trois communautés – Flamands, Wallons et Allemands – puissent suivre leur propre voie.

Tous les députés flamands (à l'exception du président de l'assemblée Herman De Croo), qu'ils soient de gauche ou de droite, **ont voté la prise en considération de cette proposition**, qui sera donc débattue à la Chambre ; **tous les députés francophones ont voté contre.**

germanophone). Le nom de « *communauté française* » est un choix étrange, puisqu'il sous-entend que les francophones de Belgique ne seraient, en fait, que des Français installés en Belgique. Pourtant, ce choix a été approuvé par les responsables politiques francophones. En pratique, le terme de « *communauté Wallonie-Bruxelles* » est maintenant légalement utilisé. Pour la simplicité, on utilisera ici le terme de « *communauté francophone* ». Les questions touchant aux personnes, comme l'enseignement, la culture, ...) sont gérées par les communautés. Les autres questions sont gérées par les régions.

Exemple: un bâtiment classé à Bruxelles dépend de la région Bruxelles-capitale pour le bâtiment, de la communauté francophone pour le classement des oeuvres d'art contenues, mais si une école s'y trouve et enseigne en flamand, cette école dépend de la communauté flamande. Le code de la route applicable à la sortie de l'école dépend encore du niveau national, et les panneaux doivent être dans les deux langues, Bruxelles étant en zone bilingue. Simple, non ? Il faut dire que l'ONU a demandé à la Belgique d'expliquer son fonctionnement à Israël et à l'Afghanistan pour tenter de trouver une solution aux problèmes ethniques de ces pays, tellement la solution belge semblait complète et aboutie...

Du coup, la Belgique est un des États au monde avec la plus grande densité de ministres, de gouvernements et de parlements: il y a le parlement national (devenu fédéral depuis), le parlement flamand, le parlement wallon, le parlement de Bruxelles-capitale, le parlement de la communauté germanophone, le parlement de la communauté francophone. Pas de parlement de la communauté flamande ? Non, car les Flamands ont très vite fusionné la communauté flamande et la région flamande, ce qui constitue clairement les prémices d'un État flamand en construction. En ce faisant, ils ont « laissé tombé » quelques flamands habitants à Bruxelles, ce que les francophones ne peuvent faire, un quart de la population francophone de Belgique vivant à Bruxelles... La Flandre est donc politiquement unifiée, le reste de la Belgique étant toujours divisé en régions et communautés.

La constitution belge est symptomatique de cette situation: au lieu de commencer par des grandes déclarations idéalistes, comme « *La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* » ou encore « *Nous, Peuple des États-Unis, en vue de former une Union plus parfaite, d'établir la justice,*

de faire régner la paix intérieure, de pourvoir à la défense commune, de développer le bien-être général et d'assurer les bienfaits de

la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, nous décrétons et établissons cette Constitution pour les États-Unis d'Amérique. », elle commence comme suit:

« La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions. La Belgique comprend trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. La Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise. La Belgique comprend quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale et la région de langue allemande. »

On voit que le début de la constitution de cet État insiste plus sur les divisions que sur les valeurs fondatrices communes...

Un tel État, si complexe et si divisé, ne peut plus être géré que par des partenaires de bonne volonté et de bonne foi. Mais malheureusement, ce n'est pas le cas, puisque les responsables politiques (on l'a vu plus haut) sont poussés par le système à mettre tous les torts sur l'autre communauté...

A cela s'ajoute un problème économique. La Belgique, au XIX^{ème} siècle, a été la troisième puissance économique mondiale. Avec sa colonie (le Congo belge), elle disposait de réserves de minerais, de caoutchouc et de diamants quasiment illimités. Son charbon était disponible à suffisance et son industrie lourde produisait des produits manufacturés de qualité. La Belgique exportait des locomotives à vapeur jusqu'en Chine... Cette prospérité a été mise au profit de l'assainissement des provinces du nord (la Flandre représente moins de la moitié de la surface de la Belgique). Cette zone est à 70% sous le niveau de la marée haute, et était donc essentiellement un marécage. A la manière des Néerlandais, la Belgique a construit des écluses, des canaux et des digues. Ensuite, sur ces surfaces nouvellement assainies, elle a construit des routes, des ports, des zonings industriels, et toutes les infrastructures modernes, jusqu'aux autoroutes. A cette époque, la fortune de la Belgique vient essentiellement de l'industrie lourde située en Wallonie, mais tout le monde trouvait normal d'investir dans les régions belges qui en avaient le plus besoin, les provinces du Nord. Fin des années 60, l'industrie lourde décline. Le charbon commence à manquer et la Belgique perd sa colonie. Lorsque la frontière linguistique est établie, la zone francophone (Wallonie) est en plein déclin: son industrie est

En mars 1980, François Perin, constitutionnaliste, homme politique, chroniqueur et écrivain, démissionne spectaculairement du Sénat, en déclarant que la Belgique est malade de trois maux, incurables et irréversibles, dont le nationalisme flamand.

vieillissante, son infrastructure a bien besoin d'une remise en état, alors que la zone flamande (Flandre) dispose d'infrastructures flambant neuves. Les hommes politiques francophones négocient très mal la répartition des richesses nationales entre les deux grandes entités: 30% pour la Wallonie, 10% pour Bruxelles et 60% pour la Flandre.



Si cette répartition a un sens (c'est la répartition des populations) pour les affaires touchant aux personnes, elle n'en a pas lorsqu'on parle des affaires touchant au territoires, comme les routes, les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité, les transports en commun, mais aussi les réseaux scolaires ou de santé, qui doivent se trouver à moins de x Km de chaque citoyen, et donc qui sont plus nombreux en Wallonie qu'en Flandre du fait des distances... La Wallonie n'a cessé, suite à cette répartition discutable, de s'enfoncer économiquement, au point d'être reconnue comme « Zone Objectif 1 » par l'Union Européenne dans les années 90, au même titre que les régions les plus pauvres d'Irlande, du Portugal ou de Grèce. Les hommes politiques flamands ne cessent de reprocher aux Wallons

« Considérant que la Flandre n'a aucun intérêt au maintien de l'État belge et que ce maintien signifie une saignée financière annuelle pour les Flamands » Vlaamse Belang

de vivre aux dépens de la Flandre, de mesurer les transferts financiers entre Flandre et Wallonie, estimant que les transferts actuels sont injustifiés, oubliant que par le passé, c'est la Wallonie riche qui a investi en Flandre, et que ce genre de calculs, fait dans n'importe quel pays, montrerait également des transferts financiers importants (France / Dom-Toms, Allemagne de l'ouest / Allemagne de l'est, Italie du nord / Italie du sud, Angleterre / Pays de Galles, Andalousie / Catalogne, etc...). Le sentiment anti-

francophones lié à leur prétendue richesse (rappelez-vous que le français était la langue de la bourgeoisie et de la noblesse) subsiste: les Flamands trouvent donc d'autant plus inadmissible de payer pour ces francophones, toujours supposés riches et paresseux. D'un autre côté, ils n'ont pas totalement tort: si les francophones ont actuellement tellement peur d'une scission de la Belgique, c'est parce qu'ils ne voient pas comment la Wallonie indépendante pourrait survivre économiquement sans l'aide de la Flandre, très riche. C'est dire si les Wallons sont plus enclins à tenir à la « solidarité nationale » qu'à prendre leur destin en main, ce qui est ressenti par le nord du pays comme une mentalité d'assistés professionnels. A cela s'ajoute une divergence consommée au niveau de la vie politique, la

gauche détenant toujours une forte représentation dans le sud, ce qui n'est plus le cas dans le nord. Les Flamands sont riches et votent plutôt pour des programmes de droite, libéraux et moins enclins aux solidarités, alors que les Wallons, pauvres, votent fortement pour les aides sociales et la solidarité, comptant sur l'État belge pour les aider à vivre. Bref, Wallons et Flamands n'ont plus rien en commun.

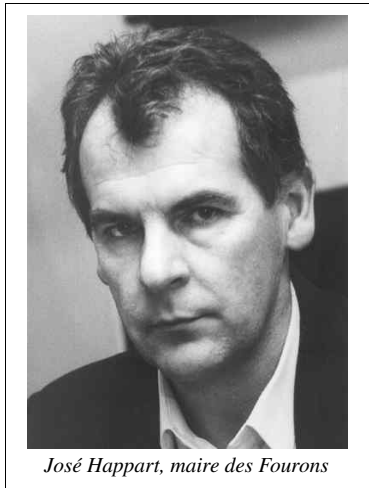
Les Flamands, montés par certains hommes politiques nationalistes racistes (comme ceux du Vlaamse Block, parti d'ailleurs interdit pour violation des lois sur le racisme), ne comprenant pas pourquoi les francophones n'apprennent pas massivement leur langue, se détournent du français. Certains hommes politiques du nord déclarent même que les Wallons sont mentalement inaptes à l'apprentissage du flamand, ce qui n'arrange rien. Les jeunes générations, au nord, apprennent majoritairement l'anglais comme



seconde langue, au point que de plus en plus de campagnes de publicité en Belgique se font en anglais. C'est un comble pour un pays qui a pour langues officielles le français, le néerlandais et l'allemand... Après près de quarante ans de séparation politique et linguistique, l'incompréhension a atteint des sommets: le 27 mars 2001, deux trains entrent en collision frontale sur la ligne Wavre (Wallonie) – Leuven (Flandre). Le drame (nombreux morts et blessés) aurait pu être évité si les responsables de la SNCB (Société Nationale des Chemins de Fer Belges) avaient pu communiquer: extrait du journal « Le Soir » du 11 juin 2001: « *Communication entre les signaleurs de Wavre et de Louvain: le second, néerlandophone, raccrocha parce qu'il ne comprenait pas le francophone.* »

S'ajoute à cette situation des discriminations de plus en plus inadmissibles. Par exemple, la poste (belge) refuse de distribuer des tracts politiques pour des partis francophones dans certaines communes entourant Bruxelles, ou « perd » ces tracts. Les « facilités » (possibilité pour les francophones de certaines communes à majorité francophone situées en Flandre d'obtenir leurs documents officiels en français) sont remises en cause par l'exécutif flamand, alors que ce droit est inscrit dans la constitution. Certains maires, pourtant démocratiquement élus, sont en pratique mis dans l'impossibilité de présider leur conseil communal du fait de leur méconnaissance présumée du flamand, même si aucune condition linguistique n'est prévue par la loi pour ce genre de poste électif, etc...

Ces provocations, brimades et autres violations flagrantes des droits des citoyens s'accumulent, et la complexité de la construction politique de l'État belge ne permet pas de les régler de manière satisfaisante. Certaines communes s'autorisent à exiger une déclaration sur l'honneur disant que des candidats bâtisseurs vont élever leurs enfants dans l'esprit, la culture et la langue flamande avant de leur concéder un permis de bâtir en région flamande. En région bruxelloise, les tarifs pratiqués par les transports en communs flamands ne sont pas les mêmes, selon qu'on a une carte d'identité (belge) en français ou en flamand. Les droits les plus élémentaires sont atteints. Certains se voient refuser le droit de passer leur permis de conduire dans leur langue, du fait de leur lieu de résidence, d'autres voient leur diplômes non validés par l'État du fait qu'ils ont fait ces études dans des écoles d'un régime linguistique différent de celui de leur domicile, etc. On se rappelle même d'agitateurs qui perturbaient les messes données en français à la côte belge (devenue « vlaamse zeekunst »), des manifestants qui ont fini par expulser les facultés enseignant en français de Leuven, alors que cette université enseigne là depuis le Moyen-Âge dans toutes les langues, y compris le latin... Les images les plus fortes sont sans doute celles de milices privées armées (illégales) TAK et VMO qui marchent sur le village de Fourons, village à majorité francophone mais rattaché à la province flamande du Limbourg lors de l'établissement de la frontière linguistique, alors que ce village n'a aucune frontière avec la Flandre et qu'ils vivaient en paix. Ces miliciens armés sont encadrés par la gendarmerie flamande, qui n'hésite pas à frapper certains habitants francophones qui demandent à être protégés, mais qui prétendent ne rien pouvoir faire contre les manifestants flamingants sous divers prétextes légaux (des documents filmés existent). Ce sont des événements équivalents qui sont à l'origine du déclenchement de la récente guerre de Yougoslavie. On voit ici des exemples d'abus flamands, actuels, toujours réponse aux



José Happart, maire des Fourons

Devront-ils changer de véhicule à la frontière linguistique ?

Ce lecteur ironise sur la volonté de faire parler le flamand aux chauffagistes... Lire aussi, ci-contre, deux autres lettres sur le même sujet.

S'ADRESSANT à M. Norbert De Batselier à propos des obsessions linguistiques du Parlement flamand qu'il préside, M. Georges Dupont, de Honnay, a choisi l'humour... Il écrit : « Depuis plus de quarante ans, j'exerce la profession de chauffagiste-plombier à la satisfaction de mes clients tant wallons que bruxellois et flamands. Voulant me plier aux exigences flamandes en matière linguistiques, j'ai donc passé l'examen de flamand imposé par l'ensemble de vos parlementaires. Malheureusement, le résultat de 59,99 % m'interdit d'encore pratiquer mon métier en territoire flamand. Pour mon information, puis-je vous poser quelques questions :

- mon interdiction de travailler en Flandre est-elle définitive ou soumise à un nouveau test linguistique ?

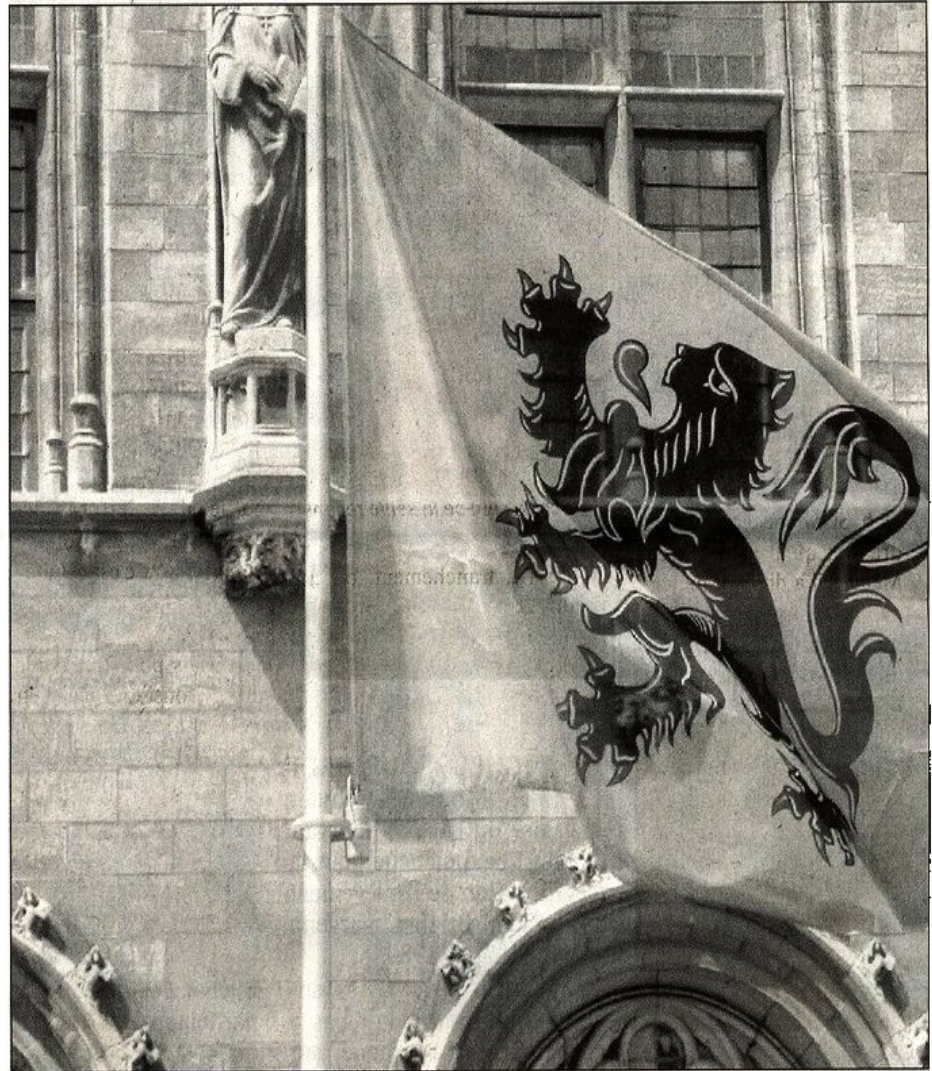
- puis-je travailler pour des clients flamands domiciliés en Wallonie ou à Bruxelles ?

- suis-je autorisé à acheter du matériel professionnel (chaudière, salles de bains, tuyauteries, canalisations, robinets...) auprès de firmes flamandes ?

- si oui, suis-je autorisé à payer une facture de fournisseur flamand en passant par une banque dont le siège social est installé à Bruxelles ?

- puis-je envoyer, en cas de factures impayées, un rappel en flamand à un client flamand malgré la présence de chiffres en arabe ?

- les documents de bord de ma camionnette sont rédigés en français. Dois-je, pour traverser



Le Vlaamse Leeuw, qui veut que tous ceux qui viennent travailler sur ses terres parlent comme lui. Éda

les communes à facilités, entre la Wallonie et Bruxelles, les faire traduire par un traducteur-juré assermenté devant les tribunaux et les faire certifier conformes auprès d'une administration communale flamande. Et si oui, laquelle ?

- m'est-il autorisé, malgré mon mauvais contrôle linguistique, de passer mes prochaines vacances à la Côte flamande en compagnie de mon épouse, de mes enfants et petits-enfants unilingues français ? (Dans le doute, j'ai réservé un appartement en France, à Bray-Dunes, où la location coûte moins cher

qu'à De Panne et où l'esprit m'a paru nettement moins étroit qu'en Flandre).

Par ailleurs, je suis président d'un cercle de balle-pelote et le championnat prévoit plusieurs rencontres contre des formations flamandes.

- pouvons-nous les battre sans risque de sanctions ?

- devons-nous demander une dérogation pour gagner ?

- mes joueurs doivent-ils réussir un examen linguistique ?

- pouvons-nous nous déplacer en car d'une firme francophone ou devons-nous changer

de véhicule à la frontière linguistique ?

Vous comprendrez que toutes ces questions sont importantes et angoissantes pour moi. Bien que la présente soit rédigée en français, j'espère que vous êtes autorisé, par vos parlementaires flamands, à la lire. Veuillez agréer, Monsieur le Président du Parlement flamand, l'assurance de mon respect respectueux de la législation de votre respectable Région flamande dont la langue est la seule nationale en Belgique, le français et l'allemand étant des langues internationales. »

frustrations accumulées il y a plusieurs dizaines d'années, époque de la Belgique francophone qui menait une politique anti-flamande de « francophonisation » forcée afin de créer artificiellement une nation et un peuple belge.

La situation n'est pas symétrique: les Wallons n'ont pas de sentiment d'appartenance à une « nation wallonne » (concept d'ailleurs très récent), mais bien plus à une « nation belge », là où les Flamands se sentent clairement et massivement Flamands bien avant d'être Belges. Il suffit de regarder une étape du tour de France qui traverse la Belgique: côté Wallon, on a quelques drapeaux belges. Côté Flamand, on n'a que des drapeaux flamands. Cette situation, associée à la pauvreté endémique en Wallonie et à Bruxelles, provoque une migration essentiellement wallonne en Europe. Lorsqu'on a un peu d'expérience en Belgique, on sait qu'en tant que non Flamand de naissance, on est très handicapé, on a beaucoup moins de chance que ce soit au niveau carrière ou autre, même si on connaît parfaitement le néerlandais. Ce fait est extrêmement inquiétant, car la Belgique est une sorte de mini-Union Européenne, avec diverses cultures, divers peuples, diverses langues, et bien que la proportion (Bruxelles comprise) soit proche de 60/40, c'est-à-dire proche d'une égalité, on assiste bien à une foire d'empoigne de part et d'autres, chacun estimant être lésé ou avoir été lésé, chacun ne voulant pas comprendre l'autre, au point que la séparation est devenue inévitable.

La situation aujourd'hui.



Aujourd'hui, les Flamands semblent se sentir toujours plus proches de l'indépendance. Ayant de moins en moins de liens avec la Belgique, ils affichent ouvertement leur volonté d'indépendance pure et simple (46,5 % des Flamands s'y déclarent favorables mi-septembre 2007, les autres étant pour une forme d'autonomie plus forte, voir de confédéralisme, et n'étant en aucun cas prêts à empêcher leurs compatriotes de prendre cette indépendance). De leur côté, les Wallons ne semblent pas très attachés à l'unité de la Belgique, puisque des partis unionistes, comme « Union » ou « Belgique Unie » rassemblent 0,1 % des votes.

« Considérant que la Flandre doit chaque fois payer un prix pour acquérir plus d'autonomie, ce qui constitue une violation du principe d'autodétermination des peuples ».
Vlaamse Belang.

Pendant des années, les revendications flamandes ont été obtenues des francophones à coup de concessions financières. Mais aujourd'hui, il ne reste quasiment plus rien

d'unitaire en Belgique, à part des symboles ou des coquilles vides. Les revendications des partis flamands, même non intégristes, sont la scission du droit de la nationalité et la séparation de la sécurité sociale, rien de moins. On entend souvent dire côté francophone que ces revendications sont le fait d'hommes politiques et non des électeurs, que ce serait la classe politique qui provoque les problèmes. C'est malheureusement faux. On a assisté depuis deux siècles à la naissance d'une nation nouvelle, qui s'est unifiée progressivement autour d'une langue, résistant aux tentatives d'assimilation de la Belgique, et qui ne fera pas machine arrière. On

entend dire par certains francophones que le nationalisme flamand est le fait de certains agités, d'extrémistes. On ne traite pas 46 % d'une population d'extrémistes. Dès lors que l'on reconnaît le caractère de « nation » au peuple flamand, on ne peut plus maintenir un état belge tel qu'il fonctionne actuellement, car il viole des principes démocratiques élémentaires et continue de poursuivre un objectif raté depuis longtemps: la fabrication d'un état et d'une nation belge.

« Considérant que la Belgique n'est pas un État démocratique, étant donné que la minorité wallonne y a autant de pouvoir que la majorité flamande »
Vlaamse Belang

Les revendications flamandes d'aujourd'hui sont inadmissibles pour les partis francophones, car elles représenteraient de fait la fin de la Belgique: une nationalité différente en Flandre et en Wallonie, la fin de la dernière institution fédérale réelle: la sécurité sociale, la scission de la sécurité sociale signifiant également la fin de la solidarité entre les citoyens des deux régions, tant décriée par la Flandre et sur laquelle compte plus que jamais une Wallonie qui continue à décliner économiquement. La scission de la sécurité sociale représenterait une baisse brutale de 20 % des moyens financiers de la nouvelle sécu wallonne. Lorsque l'on sait que, dans certaines régions de Wallonie, 40 % des personnes vivent d'allocations sociales, on mesure toute l'ampleur des mesures à prendre dans un tel cas.



Depuis les dernières élections, la seule coalition envisageable qui dispose des majorités

nécessaires pour constituer un gouvernement fédéral n'a pas pu s'entendre après trois mois de négociations. Il n'y a plus de solution en vue, car la constitution impose certaines conditions pour réaliser ces revendications flamandes, dont l'accord d'une majorité des représentants francophones. La solution est évidente pour tous, et on n'hésite plus à en parler ouvertement à la télévision, des deux côtés de la frontière linguistique: la déclaration unilatérale d'indépendance de la Flandre, par son parlement démocratiquement élu et représentatif. Des juristes flamands sont déjà en train d'expliquer, dans les médias, la légitimité d'une telle démarche, et les indépendantistes flamands manifestent publiquement devant le palais royal. De leur côté, les hommes politiques francophones envisagent publiquement l'avenir en dehors des règles de la constitution belge, c'est-à-dire au cas où la Flandre déclare son indépendance. On négocie déjà le futur statut de Bruxelles plutôt que de tenter de se réconcilier, les responsables ayant depuis longtemps compris que ce n'était plus possible.

Cette situation peut-elle mener à terme à une Belgique unitaire ?

Il ne faut plus rêver. Les carottes sont cuites. Pour restaurer une Belgique unitaire, il faudrait que les deux communautés s'accordent sur une langue commune, ce qui est impossible même pour l'anglais, cessent l'ostracisme à l'égard de l'autre communauté (le retour des messes en français à la côte belge est une utopie, le retour des facultés francophones de l'Université Catholique de Louvain à Louvain est impensable, le retour d'un maire francophone à la tête de la commune de Fourons est inimaginable. Il faudrait corriger les a-prioris toujours présents dans les deux communautés, alors qu'il n'y a quasiment aucune communication entre celles-ci (médias distincts, sujets de sociétés totalement disjoints, ...) Il faudrait aussi constituer une culture belge unitaire, ce qui est impossible puisque les deux principales communautés sont basées l'une sur la culture latine, française et wallonne écrite en français, et l'autre sur une culture germanique écrite dans diverses langues (dont le français) selon les époques. Les Flamands sont massivement catholiques, alors que la pratique religieuse est bien moins importante dans le sud du pays (province du Luxembourg mis à part). Il faudrait encore unifier les « collèges électoraux » afin de recréer une classe d'hommes politiques belges, qui défendent les belges et non une communauté contre l'autre et qui s'occupent des problèmes des gens plutôt que des problèmes institutionnels, qui représentent des idées politiques et non l'une ou l'autre ethnies. C'est impossible, puisque ça voudrait dire que les hommes politiques actuels francophones seraient évincés au bénéfice de leurs homologues flamands: les hommes politiques flamands sont généralement bilingues, le contraire n'étant pas vrai. Mais vu le contentieux existant, une zone politique unifiée signifierait sans doute la domination de l'ensemble du pays par les seuls flamands, majoritaires en nombre de personnes. Il faudrait encore convaincre les 46,5 % des Flamands qui sont ouvertement pour l'indépendance, etc... Construire une Belgique unitaire ne pourrait se faire que du fait d'une dictature, genre révolution culturelle chinoise, car cette idée est contraire aux faits et aux aspirations des populations. Une dictature d'assez longue durée pour imprégner l'idée d'une nation belge, de valeurs belges, de peuple belge, de culture belge (et d'une langue belge) à plusieurs générations de citoyens, de sorte qu'ils ne pourraient plus revenir en arrière. C'est heureusement peu probable.

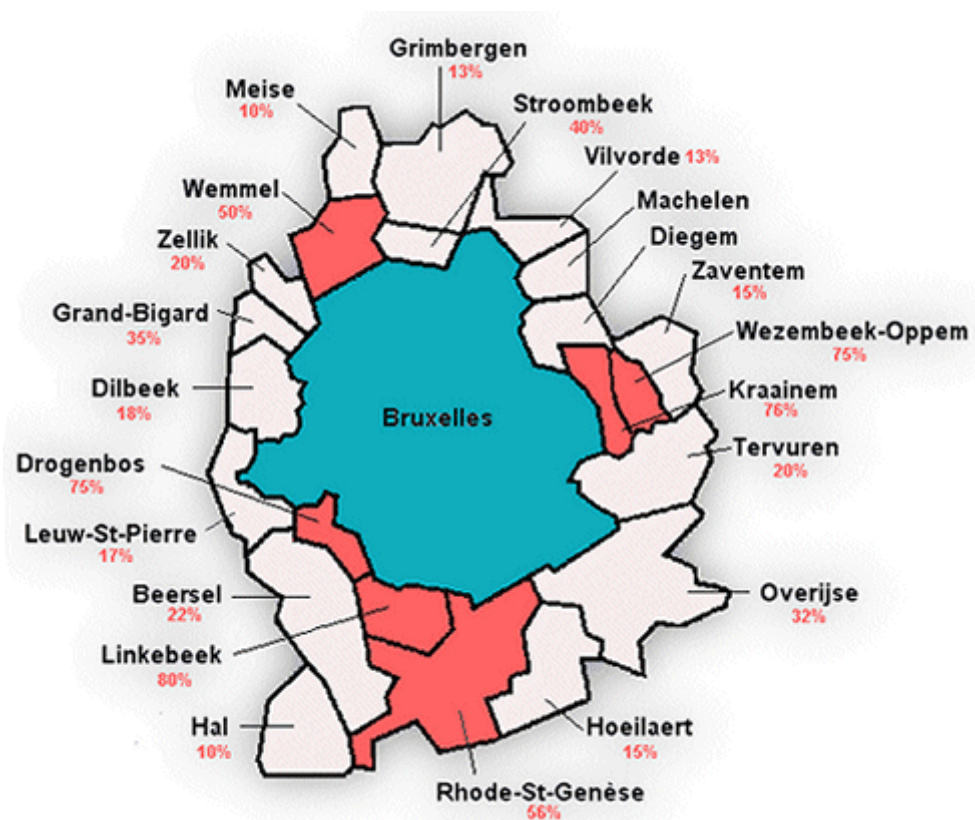
Au mieux la Belgique va encore parvenir à monter artificiellement un gouvernement fédéral faisant illusion quelques années, ou va devoir organiser de nouvelles élections, qui ne feront que montrer la largeur du fossé qui s'est creusé entre les deux communautés depuis 1962, mais à court ou moyen terme, la réalité de fond finira par l'emporter: cette structure artificielle, qui a tenté d'unir plusieurs peuples et plusieurs cultures, n'a en fait jamais réellement prit. De 1830 à ~1920, un semblant d'unité à pu faire illusion, mais il faut bien avouer que depuis lors, on va clairement vers la séparation, et on n'est vraiment plus très loin de la fin. La Belgique, telle qu'elle existe actuellement, n'est rien d'autre qu'un « adaptateur » entre la réalité locale: deux États distincts non clairement séparés, et la réalité telle qu'elle veut être vue par les instances internationales (ONU, UE, OCDE, BCE, ESA, ...). Accessoirement, la Belgique représente pour les Wallons un apport financier important via la sécurité sociale, mais des retombées budgétaires discutables étant donné sa surface relative à celle de la Belgique.

Comparaisons internationales.

On compare parfois la Belgique à la Tchécoslovaquie. Il y a certaines similitudes et certaines différences. Les similitudes, c'est bien que la Tchécoslovaquie a décidé finalement de se séparer à l'amiable, sans combats. Il n'y a pas encore eu de morts dans les combats entre les communautés en Belgique. Espérons que ça va durer. Les différences sont cependant bien plus nombreuses:

- La Tchécoslovaquie était composée de deux pays distincts avant d'être unifiée. La Wallonie n'a jamais été un pays indépendant.

- La Belgique est centrée sur une ville-capitale qu'il va être difficile de répartir. Bien qu'à plus de 80% francophone et distincte du territoire flamand, cette ville a été choisie par la Flandre comme capitale. Son territoire actuel est très limité (en bleu sur la carte), et ne correspond ni à une réalité économique, ni à une réalité linguistique, ni à une réalité urbanistique. Une indépendance flamande, sans retracer les limites de Bruxelles, mettrait des centaines de milliers de francophones dans un État prônant ouvertement une pureté sinon ethnique, en tout cas linguistique et culturelle, incompatible avec les populations de ces communes périphériques. Les revendications flamandes à son sujet sont tout ce



qui est de plus clair, puisqu'ils qualifient Bruxelles de « ville historiquement flamande » et ses habitants de « Flamands parlant français ». On voit qu'il ne sera pas aussi simple de tracer la frontière entre la Flandre et le reste de la Belgique que celle entre la Tchéquie et la Slovaquie... *Les communes en rouge sont des « communes à facilités ». Tout ce qui n'est pas en bleu est en Flandre, les pourcentages représentant la population francophone.*

Il y a cependant une leçon à retirer de la séparation tchécoslovaque: on disait la Slovaquie sous perfusion financière de la Tchéquie, on la disait incapable d'autonomie économique. Aujourd'hui, la Slovaquie est plus riche que la Tchéquie. Elle atteint les critères européens pour l'entrée dans la zone Euro, alors que ce n'est pas le cas de la Tchéquie. Les Wallons qui ne veulent pas entendre parler d'une Wallonie indépendante (du fait de la sécession unilatérale de la Flandre) ont surtout peur de ne pas s'en sortir économiquement. Mais au plus les Wallons se mettent ouvertement dans la situation d'assistés de la Flandre, au plus ils tendent la main ou comptent sur les « transferts Nord-Sud », au plus ils apportent de l'eau au moulin des Flamands indépendantistes. De plus, la Wallonie indépendante ne sera (pas plus que la Flandre) un pays souverain, mais bien, comme l'Allemagne, la France, le Luxembourg, l'Espagne, ... un État de l'Union Européenne. Aucun besoin d'être autonome en énergie ou en nourriture lorsqu'on est dans un marché unique et ouvert comme l'Europe. De même, les échanges économiques Wallonie-Flandre n'ont aucune raison de souffrir d'une telle séparation, la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux étant garantie par les traités européens. Il n'y a même pas besoin de changer de monnaie, contrairement à ce qui est advenu en Tchécoslovaquie ou en Yougoslavie...

On peut comparer aussi la Belgique à la Yougoslavie. La comparaison est plus osée, mais ayant été récemment en Slovénie, Croatie, Bosnie, Monténégro et Serbie, je me suis intéressé au sujet (non, j'ai pas été ni au Kosovo ni en Macédoine).

En étudiant l'histoire de la Yougoslavie, on constate que c'est également un État assez récent et artificiel, rassemblant diverses cultures et ethnies qui ne sont jamais réellement parvenues à se mélanger, ni à créer une réelle nation, langue ou culture yougoslave. Les Serbes sont des slaves du sud, orthodoxes. Les Croates sont chrétiens, les Bosniaques sont musulmans. Les Serbes sont à l'origine de la Yougoslavie et détenaient la plupart des rennes du pouvoir (à l'image des francophones en Belgique). Progressivement, certains de ces pouvoirs se sont retrouvés dans des mains bosniaques. Au sud, les Albanais qui fuient la misère et la dictature de leur pays commencèrent à dominer une partie de ce que les Serbes considéraient comme « leur territoire » (Kosovo et au delà). Les

communautés ne se mélangeant pas, à l'occasion de mouvements de foules, une police essentiellement composée d'une communauté est amenée à frapper sur une population d'une autre communauté, ce qui exacerbe les haines inter-ethniques (c'est ce qui s'est passé à Fourons) et est à l'origine du déclenchement de la récente guerre de Yougoslavie. Comme en Belgique, les partis et hommes politiques sont ouvertement serbes, bosniaques, croates ou autre, et non unitaristes yougoslaves. A la manière d'un pays africain non encore unifié, on a donc des partis ethniques et non nationaux, qui défendent les leurs contre les autres et non des idées politiques générales applicables à l'ensemble du pays.

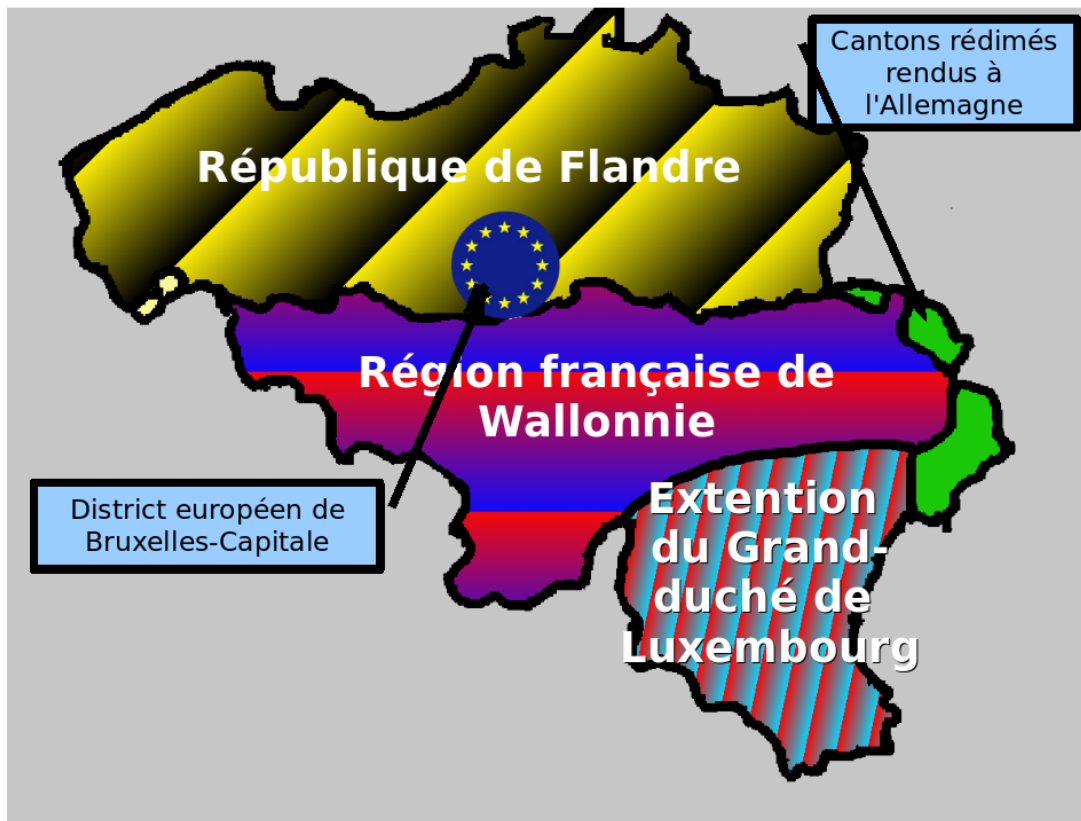
La différence entre la Belgique et la Yougoslavie, c'est une tradition de « sang chaud », de violence et de recours aux armes, qui n'existe pas en Belgique. De plus, les Yougoslaves n'avaient pas grand chose à perdre, en tout cas bien moins qu'un Belge. Qui va lancer une émeute ou une guerre civile en Belgique, risquant de voir son petit confort détruit (voiture, maison, ...) ? On peut donc espérer que l'issue de la Belgique ne sera pas une aventure à la Yougoslave. Malheureusement, la situation inextricable de Bruxelles semble rendre ce scénario moins invraisemblable...

La Belgique... et après ?

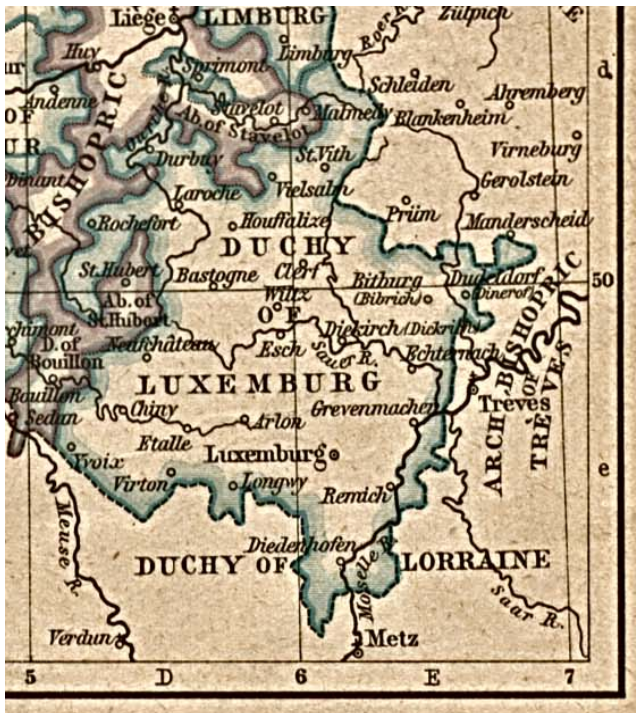
Une fois la Flandre indépendante, que reste-t-il ? Une grande métropole européenne francophone isolée, rassemblant certaines institutions européennes. On peut envisager l'avenir de Bruxelles à la manière d'autres capitales d'unions d'États: Washington n'est pas dans un État américain, mais dans un « district » séparé: le « District of Columbia » (d'où Washington **D.C.**). Delhi, capitale de l'Union Indienne, ne fait pas partie d'un État de cette union, mais est bien dans un territoire séparé. On pourrait donc imaginer un district européen de Bruxelles, ce qui pourrait régler une partie du problème quant à l'administration de la population de Bruxelles, y compris sa large périphérie et des revendications de ses deux communautés...

Quid de la Wallonie ? Il n'y a pas d'identité Wallonne, de sentiment nationaliste Wallon. Bien au contraire, il y a des partis ouvertement « rattachistes » c'est-à-dire prônant un rattachement à la France. Mais ces mouvements sont actuellement très minoritaires. Qu'en sera-t-il une fois la Wallonie mise face à son destin par une Flandre devenue indépendante ? La France serait-elle preneur ? Aux populations concernées d'en décider.

Quid des Cantons rédimés, cette zone officiellement germanophone de l'Est de la Wallonie ? Envisageront-ils leur avenir encore dans



une Wallonie encline à se rattacher à la France, ou bien désireront-ils rejoindre l'Allemagne dont ils sont voisins ? A moins que leur coeur n'aille vers le Grand-duché, et sa fantastique réussite économique.



La Principauté de Liège a toujours eu des velléités indépendantiste. Désireront-ils restaurer un État centré sur Liège, ou bien choisiront-ils de rester Wallons... Actuellement, au moins au niveau politique, on ne peut pas dire que Liège s'entende systématiquement bien avec les autres grandes villes wallonnes, comme Charleroi, par exemple...

L'Union Européenne fera-t-elle obstacle à ces scissions ? Bien au contraire: la partition du territoire européens en plus petites entités représentant de fait une augmentation du pouvoir relatif du niveau européen.

Et la province du Luxembourg, essentiellement dépendante économiquement du Grand-duché, et qui était un territoire de celui-ci lors de la révolution belge, territoire revendiqué par la Belgique et qui lui a été concédé à l'époque, ne pourrait-il pas retourner au Grand-duché, la Belgique n'existant plus ? Cela sera-t-il le choix de sa population ? Cela sera-t-il accepté par les autorités Grand-ducales ?

Si la question ne se pose pas encore aujourd'hui, il est sans doute temps d'y penser, car elle se posera sans doute un jour ou

l'autre, et peut-être plus vite qu'on le pense généralement...

Brent Frère.